

Championnat d'Italie Vitesse sur Glace "Ice Challenge 2024"

(Ce règlement se compose de 11 pages)

1 ORGANISATION, APPELLATION, VALIDITE'

1.1 Appellation et Calendrier

AcI sport organise, par le promoteur a.s.d. BMG MOTOR EVENTS avec licence d'organisation AcI Sport n°388798 et affilié à l'Automobile Club D'Italie n°388798 avec régulière certificat d'affiliation et reconnaissance au fins sportives au Registre National des activités sportives amateurs du Département des Sports de la Présidence du Conseil des Ministres, une série de courses de vitesse sur glace, appelée «ICE Challenge» divisée en cinq Evénements, toutes avec coefficient 1.

Les emplacements des courses et le nombre de courses pour chaque emplacement seront inclus dans le Règlement du Championnat d'Italie et éventuellement dans le Règlement Particulier de Course.

La modification du choix du lieu de chaque événement par rapport à ce qui précède ci-dessus pourra se faire en fonction des conditions climatiques et sera officialisée au moins 7 jours à l'avance.

1.2 Organisation et Développement

Le Présent règlement est établi en conformité avec le Code Sportif International, le Règlement Sportif National et ses annexes, le Règlement du Secteur «Vitesse sur Glace», et les autres dispositions de l'ACI-Sport selon lesquelles tout ce qui n'est pas précisé dans les articles suivants doit être compris comme réglementé.

L'organisateur se réserve le droit de faire connaître dans les plus brefs délais, avec de circulaires, les instructions et précisions qu'il juge opportunes de donner pour la meilleure application du règlement.

2 DÉFINITIONS et DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Règlement

Le règlement du championnat Italien «**ICE CHALLENGE**» **2024** sera intégré de temps à autre par le Règlement Particulier de Course établi pour chaque événement du calendrier.

2.2 Classements du Championnat ITALIEN "ICE CHALLENGE" 2024

Voir le suivant Art. 8

3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Règles générales

Chaque voiture peut être enregistré par un ou plusieurs concurrents (deux au maximum).

En cas de non-conformité technique d'une voiture enregistré par deux concurrents, tous les deux seront passibles de la même sanction.

3.2 Licence

Seront admis à participer, en qualité de concurrents/pilotes, les titulaires de licences valides, comme détaillé dans l'Art. 2 du RDS - VITESSE SUR GLACE

La participation de pilotes titulaires de licences étrangères est autorisée dans le respect de la législation en vigueur (article 2.3 du Code Sportif International). Au moment de l'inscription, ils

doivent envoyer une copie de la Licence, le certificat de l'Idoneité Physique et si non incluse dans la licence, de l'Autorisation de participer à la course délivrée par leur ASN.
Les Concurrents et les Pilotes étrangers seront admis à concourir pour le titre et obtiendront donc le score à toutes fins utiles.

4 MESURES DE SÉCURITÉ

Veillez-vous référer à l'**ANNEXE 4 - Sécurité** du **RÈGLEMENT SPORTIF NATIONAL**.

En particulier, les Pilotes doivent utiliser des vêtements de protection et des casques conformément aux dispositions des **Articles 9 et 10**.

En ce qui concerne le **DISPOSITIF DE RETENUE DE LA TÊTE**, tenu compte des caractéristiques de conduite de la spécialité (besoin de "traverser" la voiture à plus de 90°, par rapport à la trajectoire, avant d'affronter des courbes à 180°), et par conséquent besoin de rotations continues et répétées de la tête, son utilisation n'est pas considérée comme obligatoire et est laissée à la discrétion du pilote.

Dans le même temps, il est recommandé de prendre en considération ce qui précède si vous avez une voiture équipée de **ceintures de sécurité "étroites"** (c'est-à-dire conçues pour la **seule UTILISATION AVEC** un dispositif d'appui-tête frontal et qui **NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉE** sans le dispositif susmentionné).

5 VOITURES

5.1 Voitures Admises

Veillez-vous référer à l'Art. 10.1 du RDS – VITESSE SUR GLACE

Pour les dates d'expiration des homologations, les dimensions des brides, les poids minimaux et les coefficients de multiplication du déplacement géométrique pour les voitures suralimentées, vous pouvez utiliser les tableaux figurant dans l'Annexe N°4 à N.S. 16 Chapitre II (Annuaire CSAI 2014).

5.2 Regroupements et Classes

Veillez-vous référer à l'Art. 10.2 du RDS – VITESSE SUR GLACE

5.3 Dispositifs et Règles Obligatoires

Veillez-vous référer à l'Art. 10.3 du RDS – VITESSE SUR GLACE

6 PNEUS ET CLOUS

Veillez vous référer aux Art. 11.1 et 11.2 du RDS – VITESSE SUR GLACE avec les ajouts/limitations suivants de mono-marque/mono-pneu.

La participation aux courses est autorisée seulement avec les pneus ayant les suivantes caractéristiques/mesures:

mesures: 10/65R16 marque: Black Rocket modèle: 50

mesures: 10/62R15 marque: Black Rocket modèle: 50

mesures: 155R14 marque: Black Rocket modèle: 50

mesures: 155R13 marque: Black Rocket modèle: 41

pour les voitures Kart Cross

mesures: 167/70R10 marque: Black Rocket modèle: 120 rebord de clou: 4.5 mm

Ils peuvent être achetés exclusivement avec le formulaire situé sur le site Web dédié au championnat www.icechallenge.it et par la société Bellotto S.p.a. ayant le droit exclusif de vendre pour tout le championnat, fournisseur aussi du service pendant la compétition.

Pour les trophées monomarque/monocatégorie: pneus indiqués dans la fiche technique réglementaire dédiée.

7 PARCOURS et DÉROULEMENT DU COMPÉTITIONS

7.1 Règles générales des Circuits

Les circuits sont ceux indiqués dans l'art. 1 et leurs parcours auront une longueur maximale de 1500 mètres et une largeur moyenne de 10 mètres, et régulièrement homologués.

7.2 Programme du Compétitions

La compétition se déroulera selon le programme reporté dans le Règlement Particulier de la Course, établi pour chaque course spécifique du calendrier de la manière suivante.

7.3 Retour en piste après un retirement

Pendant tout au long de l'événement, sera appliqué le principe du «super rallye». Cela permettra aux concurrents qui ne terminent pas une manche de course (où ils ne seront pas classés et donc n'obtiendront pas de points et/ou de pénalités) de revenir au départ de la manche suivante.

7.4 Contrôles Sportifs et Techniques

Le contrôle de tous les documents d'un Concurrent et/ou Pilote sera effectué lors de sa première participation à un Evénement du Championnat d'Italie et sera valable pour toutes les Evénements suivantes valables pour le Championnat de la même saison de compétition, sans préjudice de la obligation du Concurrent et/ou Pilote de faire revérifier les documents expirés pendant le Championnat et donc renouvelé.

Les Concurrents et/ou Pilotes doivent toujours mettre à disposition et à tout moment leurs documents sportifs. Chaque Concurrent et chaque Pilote aux vérifications sportives de chaque Evénement, signeront une déclaration attestant la possession, pour l'admission aux courses, de toutes les conditions requises prévues par la réglementation sportive en vigueur ; il s'engagera également à utiliser des vêtements de protection homologués (casques, combinaisons, chaussures, gants, chaussettes, etc. homologués) conformément à la législation en vigueur et à respecter le code de déontologie ACI Sport : l'engagement sera pris avec la signature du concurrent au bas de la même déclaration.

Les vérifications techniques d'avant course seront effectuées lors de la première participation de chaque voiture à une Evénement du Championnat.

Dans le passeport technique de la voiture sera donc appliqué la déclaration du Délégué Technique, le certificat de vérification unique et la spécification de la période de validité de celle-ci. Cependant, les Officiels de Course pourront procéder à d'autres vérifications techniques ultérieures et demander le passeport technique à tout moment dans chaque Evénement.

Les Concurrents ayant passé avec succès les contrôles sportifs et les éventuelles vérifications techniques seront autorisés à entrer en piste pour les essais libres.

La voiture qui a subi des dommages à la suite d'un accident devra être revérifiée.

METHODE POUR RÉCUPÉRER ET RETOURNER LE TRANSPONDER

Après avoir passé les contrôles techniques, le transponder peut être récupéré directement auprès les chronométreurs.

A la fin de la course, une fois les voitures seront sorties du parc fermé, il appartiendra au pilote ou à son délégué de remettre le transponder aux chronométreurs.

Si le transponder est endommagé ou perdu, le coût de l'appareil sera facturé au Concurrent, quantifié en 300 € + TVA.

7.5 Essais libres

Veillez-vous référer à l'Art. 4.3 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.6 Breafing Pilotes

Veillez-vous référer à l'Art. 4.2 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.7 Épreuves de Qualification

Veillez-vous référer aux Art. 4.4 et 4.5 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.8 WARM-UP

Veillez-vous référer à l'Art. 4.6 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.9 MANCHE de la Course

Veillez-vous référer aux Art. 4.7 et 4.8 du RDS – VITESSE SUR GLACE

La procédure de départ adoptée doit être signalée sur le RPG

7.10 COURSE "Spectacle" – "Master King"

À la fin des trois manches de course il sera possible effectuer, pour les concurrents intéressés, une course spectacle avec un nombre maximum de 8 participants (les 8 premiers classés selon le classement du jour sont prioritaires).

Pour des raisons de sécurité, **ne sont pas** admises à la «Course Spectacle» les voitures **VST Monoplaces**, sauf si on se crée un Course-Spectacle exclusivement pour ces véhicules, mais uniquement et exclusivement en considération du nombre de participants et des conditions de la piste. Cette décision peut être prise seulement par le Directeur de la Course.

L'inscription doit être officialisée au secrétariat de la Direction de Course à la fin de la troisième manche de course. Les frais d'inscription pour chaque course Master sont de 50€. Le départ est à l'arrêt et sur la grille déterminée sur la base des points acquis au cours de la journée.

Le score, attribué en fonction de la position d'arrivée et valable pour le titre "master king", sera le suivant:

1° 20 scores; 2° 17; 3° 15; 4° 13; 5° 11; 6° 10; 7° 9; 8° 8

La somme des scores acquis dans les «Courses Spectacle» de tout le championnat conduira à l'élection d'un «Master King» qui recevra un prix.

8 CLASSEMENTS

Un classement pour chaque Classe du Championnat Italien de Vitesse sur Glace sera établi pour chaque manche de course.

Le score suivant sera attribué pour chaque classement de chaque Classe du Championnat Italien de Vitesse sur Glace:

CLASSEMENTS	JUSQU'À 2 CLASSIFIÉ	DE 3 À 4 CLASSIFIÉ	DE 5 À 9 CLASSIFIÉ	DE 10 À 14 CLASSIFIÉ	PLUS DE 14 CLASSIFIÉ
1° CLASSIFIÉ	4.5 POINTS	9 POINTS	12 POINTS	18 POINTS	21 POINTS
2° CLASSIFIÉ	3 POINTS	6 POINTS	9 POINTS	15 POINTS	18 POINTS
3° CLASSIFIÉ		4 POINTS	7 POINTS	13 POINTS	16 POINTS
4° CLASSIFIÉ			6 POINTS	11 POINTS	15 POINTS
5° CLASSIFIÉ			5 POINTS	10 POINTS	14 POINTS

6° CLASSIFIÉ			4 POINTS	9 POINTS	13 POINTS
7° CLASSIFIÉ			3 POINTS	8 POINTS	12 POINTS
8° CLASSIFIÉ			2 POINTS	7 POINTS	11 POINTS
9° CLASSIFIÉ			1 POINT	6 POINTS	10 POINTS
10° CLASSIFIÉ				5 POINTS	9 POINTS
11° CLASSIFIÉ				4 POINTS	8 POINTS
12° CLASSIFIÉ				3 POINTS	7 POINTS
13° CLASSIFIÉ				2 POINTS	6 POINTS
14° CLASSIFIÉ				1 POINT	5 POINTS
15° CLASSIFIÉ					4 POINTS
16° CLASSIFIÉ					3 POINTS
17° CLASSIFIÉ					2 POINTS
18° CLASSIFIÉ					1 POINT

Le nombre de Pilotes considérés classés sera celui du classement absolu du jour.

- **Un point** sera attribué au pilote ayant réalisé la Pole Position au sein de sa Classe. En cas de parité, le point sera attribué au Pilote ayant réalisé le meilleur temps en premier.

Le score de Pole Position ne sera pas attribué dans le cas où il y a un seul pilote à le départ.

- **Un point** sera aussi attribué, pour le classements de chaque Classe du Championnat Italien Vitesse sur Glace, au Pilote qui aura réalisé le meilleur chrono sur le tour pendant la course. En cas de parité, le point sera attribué au Pilote ayant réalisé le meilleur temps en premier.

Le score pour le meilleur chrono sur le tour ne sera pas attribué dans le cas où il y a un seul pilote à le départ.

Dans le cas où il y a des épreuves officielles et plusieurs manches de course, sera pris en compte seulement le tour le plus rapide de toutes les manches de course.

En cas de parité du temps d'arrivée (même temps enregistré par les chronomètres), le gagnant sera le Pilote qui était plus en retrait sur la grille de départ de la course que l'autre qui a réalisé le même temps.

- **Cinq points** seront aussi attribué, pour le premier classé dans le classement absolue du jour (classement général des trois manches de course)
- **Trois points** seront aussi attribué, pour le deuxième classé dans le classement absolue du jour (classement général des trois manches de course)
- **Un point** sera aussi attribué, pour le troisième classé dans le classement absolue du jour (classement général des trois manches de course)

Comme avec les dispositions relatives aux Classements de Course, aussi les Classements de Championnat seront divisés en:

Voitures modernes (classe 1-2-3-4-5-6), Monoplace Vitesse sur Terre (classe 7-8-9), Véhicules du groupe TM (classe 10), Voitures Hybrides (classe 11) Voitures Monomarque.

Les non-signés au championnat obtiendront des points pour le classement de la course et du championnat, mais dans ce dernier ils ne seront pas présents.

9 INSCRIPTIONS

Les inscriptions au Championnat doivent être effectuées au plus tard au début des Vérifications sportives de la deuxième course avec validité du championnat.

La non-inscription au Championnat compromettra l'acquisition de points et donc l'entrée dans le classement final: vous pourrez seulement concourir pour le classement d'une seule événement. Les Concurrents doivent s'inscrire dans tous les cas (inscrits au championnat ou non) à chaque Événement.

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site: www.icechallenge.it rubrique concurrents.

La tasa di iscrizione al **Campionato** Italiano Velocità su Ghiaccio per ciascun concorrente iscritto, sarà :

Tipologia vetture	Iscrizione
▪ <u>Tutte le vetture</u>	123 + TVA

La tasa di iscrizione alle **single** Manifestazioni del Campionato Italiano Velocità su Ghiaccio per ciascun concorrente iscritto, sarà :

Tipologia vetture	Iscrizione
▪ <u>4 roues motrices</u>	350 + TVA
▪ <u>2 roues motrices</u> ▪ Voitures monomarque 2RM ▪ <u>Vst monoplace 2RM</u>	300 + TVA

Le frai d'inscription comprend:

- un espace paddock pour les activités techniques
- l'attribution suivante de Pass: nr. 3 Pass Paddock
- location n° 1 transponder pour la détection du temps
- Essais Libres (art 4.3)
- Épreuves Officiales de Qualification (art 4.4)
- Warm up (art 4.5)
- Toutes les manches de course de l'Événement (art 4.6)

9.1 Nombre maximum d'inscriptions

Dans tous les événements, le nombre maximum de concurrents est fixé à 80 concurrents/pilotes au total.

En cas de surplus, la priorité est donnée aux pilotes qui se trouvent dans les 7 premières positions, au classement provisoire absolu, de chaque groupe individuel. Dans la première course, seront pris en compte les classements finales de l'année précédente.

Pour tous les autres pilotes, il y aura un tirage, selon un principe d'équité entre les différents groups.

9.2 Double inscription d'un concurrent dans la même course

Veillez-vous référer à l'Art. 3 du RDS – VITESSE SUR GLACE

9.3 Modalités d'envoi et d'acceptation des demandes d'inscription

Les inscriptions doivent être envoyées à l'adresse suivante:

A.s.d. BMG Motor Events

Loc. Bussia San Pietro 9

12065 Monforte d'Alba (CN)

Pour Mail à l'adresse iscrizioni@icechallenge.it

Les inscriptions seront fermés 36 heures avant le début des vérifications, cet a' dire dans 23h00 du mercredi pour les courses avec vérifications le vendredi, et dans 23h00 du jeudi pour les courses avec vérifications le samedi.

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées, sous peine de nullité, du frais d'inscription et envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les virements bancaires sans confirmation comptable avant 13h00 du vendredi précédant la course (sur le compte IBAN BMG Motor Events: **IT36 N084 5046 5000 0000 0008 438**), ne seront pas considéré comme valable pour celle course spécifique. Comme preuve de paiement, en cas de virement bancaire, il fera foi seule et exclusivement le reçu comptable bancaire et non les attestations des virements on-line.

Les inscriptions non accompagnée des frais correspondants seront considérée comme nulle.

9.4 Modalités de remboursement des frais d'Inscription

Dans le cas où l'équipage ne peut pas se présenter aux contrôles, ou participer à la course, il devra aviser l'organisation, au plus tard 4 heures après le départ des contrôles d'avant course.

Dans le cas contraire, il ne pourra exiger le remboursement des frais d'inscription.

Pour les équipages qui respecteront le délai de notification de non-participation, celui-ci sera remboursé par virement bancaire au-delà de 10 jours.

10 NUMÉROS DE COURSE

Pour le Championnat Italien de Vitesse sur Glace 2023, les concurrents doivent apposer et maintenir pendant toute la durée de celui-ci, sans aucune altération, le logo officiel du Championnat et la publicité coordonnée du Championnat (Publicité Coordonnée) obligatoire selon la spécification suivante et possibles communications mise à jour:

- deux (2) plaques porte-numéros avec le numéro relatif attribué au Pilote; les plaques seront respectivement de la mesure maximale de cm. 67 x 17: respectivement sur les portes avant de la voiture
(Faire attention: les numéros de course, apposés sur les plaques, seront fournis par les Organisateurs et leurs dimensions et couleur seront: largeur du trait cm. 16 x cm. 16 de hauteur (couleur noire) (voir dessin n°1 annexe RPG).
- deux (2) numéros avec une largeur du trait de cm. 25 x cm. 25 de hauteur (couleur orange): respectivement sur la vitre latérale arrière.
- Un (1) numéro avec une largeur du trait de cm. 16 x cm. 13 de hauteur (couleur orange): pare-brise.
- Un (1) numéro avec une largeur du trait de cm. 16 x cm. 13 de hauteur (couleur orange): vitre arrière
- Une bande de pare-soleil sur le haut de tout le pare-brise avant, sur laquelle sera apposée la publicité du Championnat (fournie par l'organisateur).
- n° 1 adhésif à appliquer sur le capot avant (cm. 43x21) et n° 3 adhésifs à appliquer sur les côtés, zone côté voiture (cm. 50x10) (voir dessin n°1 annexe RPG).

10.1 Noms des pilotes

Les initiales des noms et les prénoms du/des pilotes, ainsi que le drapeau du Pays de l'ASN auprès laquel ils ont obtenu la licence, doivent figurer sur la vitre latérale des deux côtés de la

voiture adjacente au numéro de course.

Les noms doivent être écrits:

- avec le caractère Helvetica de couleur blanche;
- en majuscules pour les initiales et la première lettre de chaque nom et en minuscules pour les autres lettres;
- avec une hauteur de 6 cm. et une largeur de trait de 1,0 cm.
- le nom du pilote doit apparaître en haut des deux côtés de la voiture.

10.2 Publicité

Les concurrents sont autorisés à placer librement toute publicité sur leurs voitures à condition que:

- est autorisé par la Loi Italienne et par les Règlements de la FIA (ainsi que par les conditions communes d'organisation pour les événements du Championnat Sportif de la FIA et de l'ACI);
- n'est pas prêt à offenser (n'est pas contraire à la morale et aux bonnes mœurs);
- n'est pas de nature politique ou religieuse;
- n'occupe pas les espaces réservés aux plaques de course et aux panneaux avec le numéro de course;
- n'empêche pas une vision correcte à travers le verre.

Les espaces publicitaires au-dessus et au-dessous des numéros de course, ainsi que ceux disponibles sur les plaques officielles sont réservés à la publicité des organisateurs. Cette publicité est obligatoire et ne peut être refusée par les concurrents. La publicité de l'organisateur doit être indiquée dans le règlement particulier ou doit être communiquée aux concurrents avec une circulaire d'information.

Le refus de la publicité de l'organisateur indiqué dans le règlement particulier de la course ou communiqué avec une circulaire d'information, pourra entraîner le paiement d'un maximum de 1.000 euro.

Les concurrents qui acceptent la publicité facultative de l'organisateur devront réserver les espaces indiqués dans le règlement particulier de la course.

Lors des vérifications sportives, sera détaillé le positionnement de la publicité facultative de l'organisateur.

11 ASSURANCE

L'Organisateur, en tant que titulaire d'une licence sportive, depuis le moment de cette souscription adhère à la législation sportive en vigueur.

Dans ce cadre, il confirme qu'il est pleinement conscient du fait que la police d'assurance RC, mentionnée dans l'art. E - COUVERTURE D'ASSURANCE LICENCES SPORTIVES RSN ANNEXE 1, répond aux codes prévus par l'art. 124 du D.L. n.209 du 07/09/2005, avec le minimum requis par la loi, et n'enlève pas les Concurrents et les Pilotes de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir en dehors du champ d'application de l'assurance et des autres conditions générales et particulières de police d'assurance, comme publiées sur le site fédéral et qu'ils peuvent être demandés à la Compagnie d'Assurance.

12 RAPPORTS

Pendant les événements, seront utilisés les rapports conformes aux exigences de l'Annexe H du Code Sportif International. Les concurrents sont tenus de les respecter strictement.

13 PARC FERMÉ

Veillez-vous référer aux Art. 4.9 du RDS – VITESSE SUR GLACE

14 RÉCLAMATIONS ET RECOURS

Les réclamations doivent être présentée de la manière et dans les conditions prévues dans les articles du R.N.S. accompagné d'une frais de 350,00 € et, en cas de réclamation contre une voiture, d'une caution pour les frais de vérification établie par le Collège des Commissaires Sportifs, après consultation des Techniciens sur la base du tableau indicatif visé à l'art. 4 de l'Annexe 5 - "MANUEL DE CONTROLES SPORTIFS ET TECHNIQUES" au RÈGLEMENT SPORTIF NATIONAL.

Pour les recours, veuillez-vous référer aux règles du R.S.N. Les frais sont de 1.500,00 €.

Les Concurrents acceptent que pour les vérifications techniques d'office ne leur soit accordé aucun remboursement, même en cas d'issue favorable.

15 PÉNALTÉS

Le non-respect des réclamations et des règles de conduite sera jugé par le Collège des Commissaires Sportifs (ou par le Juge Unique). Celles-ci peuvent impliquer des pénalités jusqu'à l'exclusion de l'événement. En particulier, le non-respect du drapeau bleu, en raison d'une inconduite manifeste ou de contacts volontaires sur la piste et pour comportement antisportif à l'intérieur du paddock ou sur la piste.

15.1 – RELÉGATION SUR LA GRILLE DE DÉPART

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra infliger la pénalité de relégation en dernière position sur la grille de départ à purger lors de la prochaine participation à une manche de course.

15.2 – INFRACTIONS GRAVES AU RÈGLEMENT SPORTIF ET/OU TECHNIQUE

L'infraction au règlement technique avec l'exclusion du classement entraînera la perte des points acquis dans celle course et la pénalité de 10 points qui seront déduits de ceux accumulés ou qu'ils se vont accumuler dans tous les classements.

Dans le cas où un Pilote encourt en suspensions de sa licence, pour un total de plus d'un mois et avec un jugement définitif, il sera exclu du classement du Championnat, de l'attribution de tous les titres, de tous les prix de course en argent accumulé et de tous les prix finaux accumulés, sans que cela n'affecte le score et les prix des autres Pilotes.

15.3 – CONTROLES DE NON-CONFORMITÉ PENDANT LA MANIFESTATION

Pendant la Manifestation, sur demande des Commissaires Sportifs et/ou Techniques, les Concurrents devront mettre à disposition leur voiture pour le contrôle de poids. Des Vérifications Techniques d'office peuvent être effectués à tout moment pendant l'Événement.

Le Concurrent qui aura des contrôles techniques à l'issue de la première et/ou de la deuxième manche de la course, que ce soit d'office ou sur réclamation, pourra choisir de soumettre immédiatement sa voiture pour la vérification ou de faire faire l'objet particulier de la vérification scellée, reportant l'inspection matérielle à l'issue de la troisième manche de course.

En conséquence, le Concurrent acceptera implicitement que toute exclusion du classement de la manche de course entraînera également l'exclusion du classement de la deuxième et de la troisième manche.

16 PRIX

Pour chaque Manifestation "ICE CHALLENGE" il y a des prix d'honneur (Coupes et Trophées):

o Classement absolu: 1° - 2° - 3°

o Classement de classe: 1° - 2° - 3°

16.1 – ATTRIBUTION DE TITRES

Le score pour l'attribution des Titres sera celle prévue dans l'art. 8 de ce règlement.

Chaque Pilote, pour participer aux Classements Finaux du Championnat, devra avoir effectué (*) dans la même Classe, au moins trois Manifestations, **sauf annulation des événements qui réduiront le nombre utile**, sous peine de non-acquisition de scores.

(*) Effectué: avoir passé les contrôles sportifs et techniques et donc être dans la liste des vérifiés.

C'est également une condition pour attribuer les Titres, la preuve d'avoir respecté les règles énoncées dans l'Annexe 5.

Le Classement final pour assigner le Titre du Champion Italien de Vitesse sur Glace sera obtenu en additionnant les scores liés au **13 (treize)**, **sauf annulation des d'événements qui réduiront déjà automatiquement le nombre utile (aucun résultat utile pouvant être écarté)**, meilleurs résultats obtenus en courant dans la même classe, pendant les manches de course du Championnat Italien.

En cas de parité sur l'un des Titres à attribuer, sera pris en considération le nombre le plus élevé de premières places, puis de deuxième places, de troisième, etc., jusqu'à soit déterminée la priorité de l'un des pilotes.

Titres et Prix en Argent:

Catégorie 4 roues motrices:

1° classifié – titre: CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE 4RM

Prix en argent: € -> *

2° classifié - Prix en argent: € -> *

3° classifié - Prix en argent: € -> *

Catégorie 2 roues motrices:

1° classifié – titre: CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE 2RM

Prix en argent: € -> *

2° classifié - Prix en argent: € -> *

3° classifié - Prix en argent: € -> *

Catégorie monoplace vitesse sur terre:

1° classifié – titre: CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE VST

Prix en argent: € -> *

2° classifié - Prix en argent: € -> *

3° classifié - Prix en argent: € -> *

*** IL EST SOUS RÉSERVE DE LA CONFIRMATION ET DES PRÉVISIONS DU CONSEIL SPORTIFS DE ACISPORT**

De plus, pour chaque classe sera proclamé le CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE (Coupes et Trophées):

o CLASSE -01 1°

- o CLASSE -02 1°
- o CLASSE -03 1°
- o CLASSE -04 1°
- o CLASSE -05 1°
- o CLASSE -06 1°
- o CLASSE -07 1°
- o CLASSE -08 1°
- o CLASSE -09 1°
- o CLASSE -10 1°
- o CLASSE -11 1°
- o CLASSE -12 1°

A l'Equipe la mieux classée : il y aura un prix d'honneur (Coupes et Trophées)

Pour le trophée de la course-spectacle "Master king" il y a des prix d'honneur (Coupes et Trophées):

- o Classement absolue: 1° - 2° - 3° + somme de 500€ pour le 1° classé

17 PARC D'ASSISTANCE

17.1 Disposition des concurrents

Dans le paddock des circuits il y aura un parc d'assistance avec des espaces pré-assignés. Chaque concurrent inscrit à la course disposera d'environ 25 mètres carrés (compatible avec la logistique des différentes pistes) pour la voiture à utiliser en course et un véhicule d'assistance. Les véhicules « assistance » doivent être identifiés au moyen de plaques « ASSISTANCE » fournies par l'organisateur. Ces plaques doivent être visibles et solidement soudées au véhicule. Pour la demande de plaques supplémentaires pour des véhicules d'assistance ou d'accueil (ou pour avoir plus mètres carrés à disposition), doit être rempli le formulaire approprié fourni par l'organisation.

Ces demandes doivent être communiquées à l'avance à l'organisation. Les demandes tardives (dans la semaine précédant l'événement) ne peuvent être garanties.

Le jour de la course, ne sera pas possible acceptée aucune demande.

L'organisation se réserve le droit d'accepter partiellement ou totalement les demandes pour avoir plus d'espaces, en fonction des places disponibles dans chaque circuit.

Si l'espace est suffisante, d'autres véhicules « Auxiliaires » des équipes (motorhome, etc.) auront accès au parc d'assistance, contre paiement et à la discrétion des organisateurs. Ces véhicules « Auxiliaires » doivent être identifiés au moyen de plaques « AUXILIAIRES » fournies par l'organisateur. Ces plaques doivent être visibles et solidement fixées sur le véhicule: le non-respect de la règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs par une amende à titre de pénalité pour le concurrent connecté.

17.2 Règles de Conformité Environnementale

Pour éviter que des fuites d'huiles ou d'autres liquides polluants s'infiltrent dans le sol et créent des problèmes avec l'ordinaire respect de la loi sur l'environnement, «il est absolument interdit d'abandonner les déchets dans les zones où il y l'événement, sauf dans des conteneurs de collecte séparée des déchets, s'ils sont présents.»

Tous les concurrents sont tenus d'avoir une chaussée appropriée dans leur paddock, ou au moins une bâche imperméable sur laquelle garer la voiture de course, les concurrents dont les voitures disposent d'un paddock sans chaussée appropriée ni bâche imperméable pourront encourir une pénalité fixée à 250,00 € par voiture.